

Inscription de titres de sociétés non cotées dans un PEA *(cession ou opération sur le capital)*

➤ Procédure

Pratiquement, la constatation du transfert des titres s'effectue par l'inscription de leur transmission dans les livres de la société émettrice (journal général ou registre des mouvements) ; l'opération se réalisant par virement du compte du cédant (débité) au compte du cessionnaire (crédité). Ce virement est réalisé au vu d'un ordre de mouvement signé par le cédant au profit du cessionnaire.

- L'ordre de mouvement est le mandat donné et signé par l'actuel propriétaire des titres (ou par son représentant) à la société émettrice, ou à l'organisme financier habilité à administrer les titres, de procéder ou faire procéder au virement demandé.
- Dans la mesure où l'acquéreur désire que les titres soient conservés dans son PEA, l'ordre de mouvement doit indiquer la banque teneur de compte comme établissement habilité à administrer les titres acquis.
- Un exemplaire de l'ordre de mouvement (ou un certificat établi par la société émettrice constatant la cession) doit être transmis par la société émettrice à la Banque qui pourra ainsi inscrire les titres acquis sur le compte PEA du cessionnaire.

Dès lors, seule la banque sera habilitée auprès de la société émettrice pour exercer les droits patrimoniaux attachés aux titres, notamment pour encaisser les dividendes.

➤ Important

Pour acquérir les titres non cotés, la personne physique doit alimenter son compte espèces associé au PEA. C'est à l'aide de ces fonds qu'il acquerra les titres non cotés.

Les titres doivent être détenus en pleine propriété (pas d'acquisition de droits démembrés; pas de donation du PEA)

Les parts de sociétés de personnes demeurent exclues même si ces sociétés ont opté pour l'IS.

Lorsqu'une augmentation de capital donne lieu à l'émission de titres, le niveau de détention maximum dans la société émettrice est de 25 % dans les conditions de l'article 150-0A du CGI (groupe familial : acquéreur, conjoint, leurs ascendants et descendants)

witAm, à jour au 01/12/08

witAm	31, rue des Poissonniers 92200 Neuilly-sur-Seine	tel. 01 55 62 00 80	fax. 01 55 62 00 81
www.witam.fr	61, rue de la République 69002 Lyon	tel. 04 78 92 94 31	fax. 04 78 92 96 21